

LYRECO
Société actions simplifiée au capital de 65.054.638,92 euros
Siège social : rue du 19 Mars 1962 – 59770 Marly
400 423 968 RCS Valenciennes

(la « Société »)

**EXTRAIT DES DECISIONS DU CONSEIL D'ADMINISTRATION
EN DATE DU 30 JUIN 2025**

« Après avoir entendu la Présidente de Séance, le Conseil d'administration, à l'unanimité des membres présents :

- **procède** à l'augmentation du capital social de la Société en date du 30 juin 2025 d'un montant total de quatre-vingt-dix-sept mille cinq cent quatre-vingt-deux euros et quarante centimes (97.582,40 €) par l'émission de trente-quatre mille et trois cent soixante (34.360) actions, réalisée par voie de prélèvement sur le poste « Autres Réserves », portant ainsi le capital social de la Société de soixante-cinq millions cinquante-quatre mille six-cent-trente-huit euros et quatre-vingt-douze centimes (65.054.638,92€) à soixante-cinq millions cent-cinquante-deux mille deux cent vingt et un euros et trente-deux centimes (65.152.221,32€) ;
- **décide** d'ajouter le paragraphe suivant à la fin de l'article 6 (*Apports – Formation du capital*) des statuts de la Société : « *Lors du Conseil d'administration du 30 juin 2025, il a été constaté que le nombre d'actions nouvelles émises à la suite de l'acquisition définitive d'actions gratuites s'est élevé à trente-quatre mille et trois cent soixante (34.360) actions au nominal de 2,84 euros, représentant une augmentation du capital social de quatre-vingt-dix-sept mille cinq cent quatre-vingt-deux euros et quarante centimes (97.582,40 €) qui se trouve porté de soixante-cinq millions cinquante-quatre mille six-cent-trente-huit euros et quatre-vingt-douze centimes (65.054.638,92€) à soixante-cinq millions cent-cinquante-deux mille deux cent vingt et un euros et trente-deux centimes (65.152.221,32€) »*. Le reste de l'article 6 demeure inchangé ;
- **décide** de modifier en conséquence l'article 7 des statuts de la Société, comme suit :

« **ARTICLE 7 – CAPITAL SOCIAL**

Le capital social est fixé à soixante-cinq millions cent-cinquante-deux mille deux cent vingt et un euros et trente-deux centimes (65.152.221,32€)».

Il est divisé en vingt-deux millions neuf cent quarante mille neuf cent vingt-trois (22.940.923) actions ordinaires de 2,84 euros chacune, toutes entièrement libérées et de même catégorie. »

Pour extrait certifié conforme par la présidente du Conseil d'administration



CORELY

Représentée par Mme Nathalie GASPARD